

■ **Royal Holiday Club**, à Genève, services dans le domaine de la multi-propriété, l'hôtellerie, etc (FOSC du 29.06.1995, p. 3644). Le capital-participation de CHF 400'000 est maintenant libéré à concurrence de CHF 110'000. Capital-participation: CHF 400'000, libéré à concurrence de CHF 110'000, divisé en 40'000 bons de participation de CHF 10, nominatifs, liés selon statuts. Statuts modifiés le 27.03.2003.
Journal no 4022 du 03.04.2003
(00942986 / CH-660.1.159.992-8)